



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 4, n° 1 | Avril 2013

La biodiversité aménage-t-elle le territoire ?

La biodiversité aménage-t-elle les territoires ? De la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales..., ou comment passer d'une logique de contraintes à celle de projets de territoire

Does biodiversity lead to regional planning? Protected species and species of interest... How to change from logic of constraints to that of territory projects

Guillaume Lemoine



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9693>

DOI : [10.4000/developpementdurable.9693](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9693)

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Guillaume Lemoine, « La biodiversité aménage-t-elle les territoires ? De la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales..., ou comment passer d'une logique de contraintes à celle de projets de territoire », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 4, n° 1 | Avril 2013, mis en ligne le 22 avril 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9693> ; DOI : [10.4000/developpementdurable.9693](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9693)

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

La biodiversité aménage-t-elle les territoires ? De la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales..., ou comment passer d'une logique de contraintes à celle de projets de territoire

Does biodiversity lead to regional planning? Protected species and species of interest... How to change from logic of constraints to that of territory projects

Guillaume Lemoine

L'auteur tient à remercier Armelle Riboulleau et Nicola Seignez pour la traduction anglaise du résumé.

- 1 Alors que certains espaces sont spécialement dédiés à la préservation de la biodiversité et à la protection forte des habitats, de la faune et de la flore sauvages comme le sont les parcs nationaux, les réserves naturelles, les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, ... et que d'autres stratégies basées sur l'acquisition foncière complètent cette première approche de protection du patrimoine naturel par la prise également en considération des paysages (acquisitions des Départements ou du Conservatoire du Littoral), on voit ces dernières années se développer de nouveaux outils qui permettent de prendre en compte la problématique de la biodiversité au sein de nombreuses politiques et stratégies territoriales. D'une première logique d'intervention ponctuelle et de préservation de joyaux, nous passons ainsi progressivement à l'émergence de stratégies qui visent à protéger de plus grandes surfaces d'espaces de nature, à mettre en réseau ces espaces qualifiés de « réservoirs de biodiversité » et y développer les moyens d'assurer leurs interrelations pour y maintenir leurs fonctionnalités grâce aux Trames

vertes et bleues et Schémas régionaux de cohérence écologique que vont intégrer progressivement les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et les Plan locaux d'urbanisme (PLU). La nouvelle dynamique lancée lors de la révision de la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB), qui vise à en faire une démarche partagée par l'ensemble des acteurs de la société civile, montre quant à elle la prise en compte croissante des enjeux « biodiversité » dans nombreux champs de la société.

- 2 Force toutefois est de constater l'existence de quelques poches de résistance. À l'instar de ce qui se passe pour certains chantiers qui n'intègrent pas les coûts de dépollution dans la programmation des opérations de recyclage du foncier urbain et/ou industriel et où l'absence de prise en compte de la pollution en début de projet peut apparaître riche en surcoûts et en mauvaises surprises, les éléments du patrimoine naturel présents sur certains sites apparaissent tous aussi anxigènes pour les aménageurs et entreprises, surtout s'il s'agit d'espèces bénéficiant d'une protection réglementaire. La présence d'espèces protégées sur les espaces dédiés au développement économique ou urbain devient vite une contrainte réglementaire largement utilisée dans les rapports de force entre d'un côté l'Autorité environnementale et les associations de protection de la nature et de l'autre côté les collectivités, aménageurs et industriels souhaitant se développer. Devant les conflits potentiels et procédures de plus en plus lourdes et coûteuses en temps et en argent, deux tendances contradictoires peuvent être constatées en plus, ou à la place, de la stricte application du cadre réglementaire. L'une, irresponsable, consiste à détruire avant l'annonce du projet l'ensemble des éléments du patrimoine naturel sur le territoire en question, l'autre à l'opposé consiste à bâtir des projets nouveaux qui se basent sur la prise en compte du patrimoine naturel et sa valorisation forte. Une dynamique de projet et d'aménagement du territoire peut apparaître ainsi en dehors du cadre des outils réglementaires ou contractuels classiques. La prise en compte des espèces ou habitats protégés devient une partie à part entière du projet comme l'a souhaité Slimane Tir lors des premières assises du foncier qui se sont déroulées à Lille les 30 juin et 1^{er} juillet 2011.
- 3 L'objet de ce texte est de présenter trois exemples pris dans le département du Nord sur trois échelles différentes d'intervention où apparaissent progressivement la mixité des fonctions et le croisement d'objectifs initialement opposés dans chaque projet. Longtemps « autonome » dans ses modes d'intervention et procédures, le Grand port maritime de Dunkerque a été confronté à une très forte pression du monde de la protection de la nature lors de l'annonce de l'installation d'un terminal méthanier impactant la plus grosse colonie de sternes naines présente sur le territoire national. En réponse aux souhaits légitimes de prises en compte du patrimoine naturel, le Grand port maritime de Dunkerque a progressivement développé divers outils et actions pour faire de la protection de la biodiversité sur son territoire un axe de son développement. Comités d'experts et de suivi, gouvernance, réunions d'information, ... ont permis le développement de démarches novatrices tant pour le projet de terminal méthanier comme l'anticipation des pertes de valeur 3 ans avant le commencement des travaux par la création de nouveaux milieux et la gestion anticipées des futures zones concernées par les mesures compensatoires (Dassonville, 2010 ; Pigny, 2010). Cette démarche s'est développée en dehors des classiques démarches d'évitement, d'atténuation et de compensation liées à l'impact de n'importe quel projet. De plus, sur l'ensemble du territoire dont il a la compétence, le Grand port maritime de Dunkerque a également réalisé un Schéma de développement du patrimoine naturel (SDPN) qui vise à

l'identification à l'avance des points de conflit entre protection de la biodiversité et développement portuaire ; et à adapter en conséquence la nature et la localisation de ses projets. Ce Schéma de développement du patrimoine naturel se base sur des inventaires naturalistes régulièrement actualisés sur l'ensemble des propriétés portuaires, sur le suivi de la biodiversité et sa qualification, sur la gestion du patrimoine naturel présent dont une partie sera confiée au Département du Nord au titre de la politique des Espaces naturels sensibles, ainsi que sur la restauration des « réservoirs de biodiversité » et la création d'une trame verte et bleue intraportuaire qui s'articule avec celle développée par la Communauté urbaine de Dunkerque. Le Grand port maritime a également développé un Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) basé sur une large concertation des acteurs et usagers. Le Schéma de développement du patrimoine naturel présenté au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) a été validé par le Conseil national du patrimoine naturel (CNPN). Il apparaît comme une démarche novatrice, basé sur le volontariat, qui fait du Grand port maritime un des vastes espaces industriels portuaires français pionniers dans la prise en compte des problématiques de la biodiversité (Lemoine, 2012a).

- 4 Le deuxième exemple concerne la ville d'Auby où la présence de sols pollués aux métaux lourds n'a pas été sans conséquence pour la vie du quartier des Asturies. À l'évacuation réglementaire des terres du quartier des Asturies polluées depuis plus d'un siècle par la Compagnie royale des Asturies, devenue aujourd'hui Umicore-Nyrstar, telle qu'elle était programmée suite à un arrêté préfectoral, s'y est progressivement substitué un projet qui vise la protection des pelouses calaminaires identifiées au sein du parc Péru.

Photo1. Le Parc Péru



- 5 Le parc Péru accueille en effet une espèce protégée et constitue un habitat « naturel » dont la conservation est jugée prioritaire par l'Union Européenne. Aujourd'hui la préservation d'un patrimoine naturel sur un sol riche en plomb, zinc et cadmium est une importante source de questionnements. Cette volonté de protection est le déclencheur de toute une démarche de réappropriation du quartier (concertation, animations scolaires) développée par la ville dans le cadre d'un partenariat avec le CAUE du Nord et le

Département du Nord. Pour ce faire les démarches entreprises ont visé dans un premier temps à expliquer pourquoi les parties les plus polluées en éléments traces métalliques des espaces publics, accessibles à la population, n'étaient pas excavées et évacuées pour être confinées, alors que les jardins privés et d'autres espaces publics étaient quant à eux dépollués (Delhaye *et al.* 2011). Dans un second temps, les acteurs de ce renouveau ont ambitionné de faire reconnaître, par les habitants du quartier, les pelouses calaminaires comme « un patrimoine » naturel et une partie du patrimoine de l'histoire industrielle du lieu. Patrimoine, certes particulier et encombrant, qu'il convenait de mieux connaître, de s'approprier puis de protéger. Le site du parc Péru fait maintenant l'objet d'un projet de recherches universitaires dans le cadre de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), de différentes opérations de restauration écologique des pelouses dans le cadre de programmes de gestion patrimoniale et de gestion différenciée par la ville et le Département du Nord, co-gestionnaire du site au titre de la politique des Espaces naturels sensibles (Lemoine, 2011). Un programme de visites guidées, la valorisation naturaliste de sentiers de randonnées dans le cadre de la démarche « un chemin une école » et un travail avec le collège du secteur complètent les initiatives développées pour modifier en profondeur la perception d'un espace très fortement pollué mais également d'un très fort intérêt patrimonial. La préservation du parc Péru d'Auby est le résultat d'un choix politique courageux qui vise à faire accepter par les habitants du quartier sa protection et sa valorisation.

- 6 Enfin, le dernier exemple proposé ici est le réaménagement orienté vers le développement de la biodiversité, notamment entomologique, d'une carrière de sablon propriété de la commune d'Hamel. Après la découverte en 2005 de très importantes colonies d'hyménoptères sauvages qui utilisaient comme zones de nidification une partie des talus sableux créés par l'usage industriel (Lemoine, 2006), l'entreprise titulaire des droits d'exploitation a décidé en accord avec la mairie, d'une part de laisser en place le sable utilisé par les abeilles comme lieu de reproduction (perte de ressources pour elle et la commune qui touchait des droits de forage) et d'autre part de mener une requalification ambitieuse de la carrière après exploitation pour favoriser les abeilles sur l'ensemble du site et maintenir en même temps des habitats et une flore typiques des sols acides et oligotrophes. Sur les espaces déjà exploités et remis à niveau, il s'agit d'opérer un renappage en surface, des zones remblayées et remises en état, avec du sable et des limon-sablonneux afin de créer des talus exposés au soleil favorables aux différentes espèces d'abeilles solitaires sabulicoles identifiées sur le site. Les travaux en cours visent également à créer des dépressions humides pour certains éléments de la flore (Samole de Valerand, Gnaphale jaunâtre...) et de la faune régionales (odonates, amphibiens) recensées sur le site (Lemoine, 2012b). La démarche de l'entreprise vise donc à préserver un patrimoine naturel exceptionnel (la densité d'abeilles sauvages sur le site est remarquable) en maintenant et créant des habitats sablonneux et minéraux dont la présence « spontanée » sur le territoire régional est extrêmement réduite. L'activité industrielle crée ainsi des milieux complémentaires voire des habitats de substitution pour des espèces en situation de conservation défavorable. Le nouveau projet est d'autant plus méritant car la préservation du patrimoine entomologique échappe à toutes contraintes réglementaires (absence d'espèces protégées). Coûteuse pour l'entreprise STB MATÉRIAUX et la commune, elle rentre dans une démarche de volontariat et remplace un projet consensuel de requalification qui visait initialement et « classiquement » à reboiser entièrement la zone afin de contribuer à l'effort global de reboisement entrepris dans la région Nord - Pas-de-Calais, région comme chacun sait est très faiblement boisée (7,2 %

de la surface du territoire régional). L'ensemble des propositions a été validé par un comité de pilotage rassemblant collectivités, experts, partenaires et usagers. Aujourd'hui adhérent à la SNB, l'entreprise exploitante a déposé un dossier dans le cadre des appels à projets du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Le site sera à terme ouvert au public et des panneaux pédagogiques permettront aux élèves d'y découvrir le patrimoine biologique et géologique. Il sera également relié aux écoles (écoles primaires et collège) par une piste cyclable et entrera dans l'offre de « tourisme nature » locale en formant un ensemble cohérent avec le dolmen d'Hamel et l'espace naturel sensible voisin.

BIBLIOGRAPHIE

- Dassonville V., 2010, « Le terminal méthanier n'aura pas raison du Gnaphale jaunâtre », *Le Nord*, octobre 2010, p. 10.
- Delhaye E., Lemoine G., Rivet F., Grandjacques C. et Top A., 2011, « Le parc Péru : d'un espace pollué voué à la destruction, à la reconnaissance partagée d'un patrimoine naturel d'exception », Journées techniques nationales « *Reconversion des friches urbaines polluées* », Paris, 11 et 12 octobre 2011, ADEME, 10 p.
- Lemoine G., 2006, « Les sablières : une chance pour les hyménoptères terricoles. Cas de la sablière d'Hamel (Département du Nord) », *Bulletin de la société entomologique du Nord*, n° 320, p. 2-12
- Lemoine G. 2011, « Le Conseil général protège ses pelouses calaminaires », *Espaces naturels*, n° 33, p. 51-52.
- Lemoine G., 2012a, « Préservation de la biodiversité et activité portuaire : incompatible ? », Symposium « *Biodiversité* », Dunkerque, 30 mai 2012, Grand Port Maritime de Dunkerque, 16 p.
- Lemoine G., 2012b, « Lorsque des espaces industriels favorisent la biodiversité... Description d'une démarche volontaire pour préserver des colonies d'abeilles sauvages, le cas de la carrière de sablon d'Hamel (59) exploitée par l'entreprise STB Matériaux », *La Santé de l'Abeille*, n° 250, 7-8/2012, 14 p.
- Pigny A., 2010, « Le Port s'engage pour la préservation de la biodiversité », *Le Nord*, mars 2010, p. 10

RÉSUMÉS

Les outils qui permettent la protection réglementaire ou foncière du patrimoine naturel sont nombreux. Ils sont aujourd'hui complétés par des documents de planification qui encadrent l'aménagement des territoires et le droit des sols. Force toutefois est de constater que ces démarches ont des limites. La protection réglementaire et/ou foncière concerne des surfaces restreintes du territoire régional et la présence d'espèces protégées ou à enjeux sur un espace non dédié à la conservation de la nature est très souvent considérée comme une source de contraintes par les acteurs et usagers du territoire. La description de trois exemples pris chez certains acteurs du département du Nord (Grand Port Maritime de Dunkerque, commune d'Auby

et entreprise privée) prouve toutefois le contraire. Les trois acteurs montrent ainsi qu'il est possible de développer une autre approche dans laquelle la prise en compte de la biodiversité de façon volontaire va progressivement permettre de modifier les projets et créer une nouvelle culture qui va transformer le rapport qu'ont au territoire les acteurs concernés.

Tools which allow a regulatory or land protection of the natural heritage are abundant. Today, they are complemented by planning documents which give a framework for regional planning and land use regulation. However the fact remains that these procedures have limits. Regulatory and/or land protection concerns small portions of the regional territory, and the presence of protected species or species at stake on a surface which is not dedicated to nature protection often is regarded as a source of constraints for actors and users of the territory. Three examples taken among actors of the Nord department (France) (Port of Dunkirk, city of Auby and a private company) nevertheless prove otherwise. These actors demonstrate that it is possible to develop a different approach where the voluntary action of considering biodiversity progressively modifies projects. These actors thus develop a new state of mind which transforms their relationship to territory: Biodiversity as a partner.

INDEX

Mots-clés : département du Nord, biodiversité, mesure de protection, territoire, action volontaire

Keywords : département du Nord, biodiversity, protection measures, territory, voluntary action

AUTEUR

GUILLAUME LEMOINE

Guillaume Lemoine est ingénieur écologue à l'EPF Nord-Pas de Calais. Après avoir travaillé dans la protection foncière et la gestion d'espaces naturels, il accompagne les territoires (EPCI, communes) à la formalisation de leurs trames vertes et bleues. Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, 594, avenue Willy Brandt CS 20003 F-59777 Euralille. g.lemoine@epf-npdc.fr